



DOSSIER

Élections européennes



LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Fiche Politique régionale

Février 2024

Impliquer plus et mieux les territoires

*Cléa Blanchard, Chargée de mission à LFE
Alain Charraud, Responsable thématique « territoires » de LFE*

Dans le Pacte vert européen, les collectivités locales et régionales sont identifiées comme des acteurs clés, mettant en œuvre 70 % des mesures d'atténuation du changement climatique et 90 % des politiques d'adaptation¹. Au plus proche des populations, elles peuvent influencer activement leurs changements de comportement et instaurer un dialogue pédagogique avec les citoyens. Leur connaissance approfondie du contexte social et économique est un atout important dans le processus de décision.

1. La montée en puissance de la transition écologique au sein des politiques régionales

La politique régionale européenne vise traditionnellement d'abord à réduire les disparités économiques et sociales entre les régions de l'Union européenne. Elle repose sur des programmes de financement spécifiques et l'utilisation des fonds européens. Le financement direct implique des allocations budgétaires directes de l'UE aux bénéficiaires, tandis que le financement indirect passe par des autorités nationales ou régionales pour la mise en œuvre des projets.

L'enveloppe financière globale pour cette politique s'élève à 331 Mds € pour la période 2021-2027, soit environ un tiers du budget de l'UE ; elle vise à soutenir des initiatives diverses dans des secteurs tels que les transports, l'environnement et l'emploi des jeunes. Dans le cadre de la politique de cohésion 2021-2027², la France devrait recevoir une allocation de 18,4 milliards d'euros. Cette enveloppe sera principalement distribuée via le Fonds européen de développement régional (FEDER), avec environ 9 milliards d'euros, et le Fonds social européen plus (FSE+), avec près de 7 milliards d'euros³, la France n'étant pas éligible au Fonds de cohésion.

Cette politique de cohésion se porte pour 2021-2027 sur deux domaines majeurs d'attention : l'environnement et le numérique. **Un minimum de 30 % des dépenses est réservé à l'effort de lutte contre le changement climatique**, atteignant même 37 % pour le Fonds de cohésion exclusivement. Plusieurs fonds contribuent au développement régional, notamment le FEADER⁴, le FEAMP⁵ et le FSE+. Dans ce cadre, trois fonds ont une implication plus directe dans le financement de la transition écologique.

Le principal reste le Fonds européen de développement régional — FEDER doté de 200 Mds € sur la période. Parmi ses grands objectifs stratégiques, le FEDER met particulièrement l'accent sur une Europe plus verte. Le FEDER soutient des projets variés concernant la politique environnementale, notamment le développement des énergies renouvelables ou encore les mobilités durables. Sur ce dernier point, le FEDER a contribué à hauteur de 30 % de son enveloppe financière globale à la réalisation des objectifs climatiques, soutenant ainsi l'ambition de consacrer 30 % du budget de l'Union à ces objectifs. En outre, les opérations du FEDER ont visé à atteindre les objectifs de biodiversité, avec des orientations claires pour allouer 7,5 % des dépenses annuelles du cadre financier pluriannuel (CPF) en 2024 à cette fin, et 10 % en 2026 et 2027⁶.

Le Fonds pour une transition juste (FTJ) représente un nouvel instrument financier inscrit dans le cadre du Pacte vert, et est administré par les régions pendant la période 2021-2027, avec une responsabilité particulière de l'État concernant le volet lié au développement des compétences

¹ *La conférence sur l'avenir de l'Europe et le rôle des régions et des villes.* (s. d.). Committee of the Regions. 2013, <https://cor.europa.eu/fr/engage/pages/future-europe-role-of-regions-cities.aspx>

² « 10 chiffres clés pour comprendre la politique régionale de l'UE », *Touteleurope.eu*, 13 septembre 2022. <https://www.touteleurope.eu/l-europe-en-region/10-chiffres-cles-pour-comprendre-la-politique-regionale-de-l-ue/>

³ « 10 chiffres clés pour comprendre la politique régionale de l'UE », *Touteleurope.eu*, 13 septembre 2022. <https://www.touteleurope.eu/l-europe-en-region/10-chiffres-cles-pour-comprendre-la-politique-regionale-de-l-ue/>

⁴ Fonds européen agricole pour le développement rural relevant de la politique agricole commune (PAC)

⁵ Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant la politique commune de la pêche (PCP)

⁶ Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion

professionnelles. Ce fonds, créé pour accompagner la transition énergétique et industrielle des territoires fortement émetteurs de CO₂, vise à les orienter vers une économie neutre en carbone, alignée sur les objectifs de l'Union européenne dans le cadre de l'accord de Paris. Doté d'un budget de 17,5 Mds € sur la période 2021-2027⁷, il cible spécifiquement les secteurs appelés à décliner ou à se transformer, tels que les centrales à charbon, la métallurgie, le ciment et la chimie, avec une attention particulière portée à la reconversion des travailleurs et à la formation aux métiers d'avenir. En France, le FTJ contribuera à hauteur de 937 millions d'euros⁸, ciblant des territoires tels que les Hauts-de-France, le Grand Est, la Normandie, l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Pays de la Loire et le Sud-PACA. Des incitations écologiques sont également prévues, à partir de 2024, pour les États démontrant des progrès significatifs dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le REACT-EU (Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe) est doté de 47 Mds € pour les années 2021-2022⁹. La France a bénéficié de 3,9 milliards d'euros¹⁰. Il permet de soutenir les territoires et les régions dans leur processus de relance et de reconstruction post-pandémique. REACT-EU, ainsi que partiellement le Fonds pour une transition juste, tirent leurs financements des 750 Mds € empruntés sur les marchés dans le cadre du plan de relance européen appelé Next Generation EU.

Dans notre pays, la gestion de la majorité des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) a été confiée aux Régions¹¹ (jusqu'à cette réforme, seule l'Alsace était une autorité de gestion des fonds européens). Les Régions gèrent désormais presque totalement le FEDER. Pour le FEADER, les Conseils régionaux ne gèrent plus, depuis le 1er janvier 2023, que les seules mesures dites « non-surfaciques »¹². Le FSE+ est également cogéré avec l'État, les Régions ayant directement accès à environ un tiers du fonds. De son côté, le FTJ est par ailleurs également administré par les Régions sur la période 2021-2027.

Le basculement représente une simplification pour les entreprises et autres organismes bénéficiaires des crédits de ces programmes, qui peuvent désormais bien plus souvent s'adresser à un « guichet unique ». Ce contact plus direct apparaît ainsi pour certains comme un moyen de rapprocher l'Union européenne de ses citoyens. La nouvelle politique de cohésion inclut des améliorations administratives telles qu'un suivi financier plus rigoureux avec une reprogrammation à mi-parcours, et une réduction des lourdeurs administratives. Mais l'effet réel sur le terrain de la décentralisation de la gestion de ces fonds reste à apprécier. Concernant l'attribution des crédits FEDER et FEADER, la France reste plus centralisée que par exemple ses voisins allemands ou espagnols. En outre, la gestion des fonds européens en France souffre toujours d'importantes complexités administratives, qui handicapent leur utilisation, comme le note la Cour des comptes dans son rapport de 2019.

2. L'enjeu d'une implication plus forte des régions

Il est bien sûr très important d'impliquer les collectivités locales et régionales dans ces dispositifs, de leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre et leur suivi. C'est tout à fait essentiel pour la transition écologique compte tenu du rôle des territoires pour les investissements dans ce domaine. En France, les grandes Régions appellent aussi à clarifier les compétences régionales, en appliquant au

⁷ « [Infographie] Le Fonds pour une transition juste (FTJ) », A. Olivier, *Touteleurope.eu*, 9 mars 2023. <https://www.touteleurope.eu/l-europe-et-moi/infographie-le-fonds-pour-une-transition-juste-ftj/>

⁸ « [Infographie] Le Fonds pour une transition juste (FTJ) », A. Olivier, *Touteleurope.eu*, 9 mars 2023. <https://www.touteleurope.eu/l-europe-et-moi/infographie-le-fonds-pour-une-transition-juste-ftj/>

⁹ « 10 chiffres clés pour comprendre la politique régionale de l'UE », *Touteleurope.eu*, 13 septembre 2022. <https://www.touteleurope.eu/l-europe-en-region/10-chiffres-cles-pour-comprendre-la-politique-regionale-de-l-ue/>

¹⁰ *React-EU : Recovery Assistance for Cohesion and the Territories*, 24 mars 2022. <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/react-eu-recovery-assistance-cohesion-and-territories-europe>

¹¹ Avec la « loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014, dite MAPTAM,

¹² Installation, investissements agricoles et agro-alimentaires, forêt, LEADER

mieux le principe de subsidiarité, afin de faciliter la gestion encore très complexe de ces fonds et d'en bénéficier plus rapidement¹³.

Ainsi, malgré des avancées notables, des défis persistent donc dans la politique de cohésion, incluant une bureaucratie lourde, des critères d'attribution complexes, un manque de subsidiarité et de soutien financier, ainsi que les impacts continus des crises. Ces obstacles soulignent la nécessité d'une approche plus souple et collaborative entre l'UE, l'État national et la Région. De plus, la lenteur des progrès dans les initiatives climatiques nécessite une réduction spécifique de la charge administrative pour les bénéficiaires de tels projets et les autorités de gestion. Il est en outre essentiel, dans un contexte d'accroissement du nombre et de l'intensité des catastrophes naturelles, de renforcer la capacité des communautés locales et régionales à anticiper, s'adapter et faire face aux crises climatiques.

3. Des propositions pour poursuivre le mouvement de subsidiarité et de simplification

❖ Le renforcement de la participation des collectivités locales et régionales dès les premières étapes de l'élaboration notamment des politiques écologique et climatique, en particulier **en garantissant, dans les règles de gouvernance, la tenue d'un dialogue suffisamment approfondi en amont des décisions.**

❖ La **création d'un fonds de crise climatique et mécanisme de gestion des crises.** Comme le propose le Comité européen des régions (CDR 2250/2023), il s'agit de créer un mécanisme activable au niveau territorial offrant la souplesse nécessaire pour mobiliser les fonds en cas de crise, tout en évitant les révisions incessantes des programmes opérationnels, préservant ainsi les investissements à long terme.

❖ **Élaboration d'une procédure d'attribution simplifiée**, instruite par la Région et visée ex post par l'UE, pour les projets locaux de transition écologique ne dépassant pas un certain seuil à définir en concertation avec les Régions, et comprenant notamment l'avance ex ante d'une partie significative de la subvention européenne (30 % à 40 % par exemple).

¹³ Cour des comptes. 2019. *Bilan du transfert aux régions de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement. Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale.* Cour des comptes, Rapport (avril).

A RETROUVER DANS LE DOSSIER

<https://www.lafabriqueecologique.fr/dossier-6-les-enjeux-ecologiques-des-elections-europeennes/>

CHAPITRE 1 : CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

L'action climatique : une nouvelle étape, un changement de méthodes
Biodiversité : pour une approche stratégique, au-delà de simples objectifs
Rendre concrète la transition juste
L'écologie face à la montée du populisme
Sobriété, quel récit pour l'Union européenne
Choisir les bons mots pour l'écologie européenne
Politique d'adaptation à l'échelle européenne

CHAPITRE 2 : AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Politique agricole et alimentaire européenne, une nécessaire refondation
Renforcer la régulation européenne des OGM et nouveaux OGM
Lutte contre les pesticides en Europe : la grande désillusion
Engager la transition sociale et écologique des pêches d'ici 2030
Condition animale : les bons sentiments ne suffisent pas
Le tournant climatique et environnemental de la politique commerciale européenne : une avancée fragile à consolider et à développer
L'artificialisation des sols : l'essentiel reste à faire

CHAPITRE 3: ÉNERGIE ET ENTREPRISES

Des politiques énergétiques au milieu du gué
Quelle stratégie européenne vis-à-vis des producteurs d'énergies fossiles ?
Le système d'échange de quotas : garde-fou face à la vague populiste ?
La mobilité des personnes et des biens : il reste tant à faire
L'Europe, chef de file de la durabilité des entreprises
La low-tech, angle mort de la politique industrielle de l'UE
L'impact écologique du numérique : des premières mesures, à renforcer

CHAPITRE 4 : CITOYENS ET ENVIRONNEMENT

Réenchanter l'Europe de l'eau
Consommation durable : de nombreuses initiatives à finaliser et amplifier
Un nouveau souffle pour la co-construction citoyenne de la transition écologique
Impliquer plus et mieux les territoires
Une Europe pionnière pour la reconnaissance du crime d'écocide
Pollution atmosphérique : redoubler d'efforts
Pollution sonore : un sujet majeur trop mal traité